

PREVISECU

REGISTRE DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

Installations techniques des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie (1er groupe)
— suivi opérationnel

MODE D'EMPLOI

1. Renseignez la fiche d'identité de l'établissement.
2. Pour chaque installation, notez la date de la dernière vérification.
3. Calculez et indiquez la prochaine échéance selon la périodicité indiquée.
4. Mettez à jour le statut à chaque contrôle.
5. Enregistrez le fichier et conservez-le avec votre registre de sécurité.

Document de suivi — les périodicités indiquées sont celles fixées par la réglementation ERP ; vérifiez les dispositions propres à votre établissement.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Objectif : disposer d'une vue d'ensemble fiable des échéances de vérification, installation par installation, pour anticiper plutôt que subir la commission de sécurité.

Nom de l'établissement

Adresse

Type(s) ERP

Catégorie

Référent registre de sécurité

Date de mise à jour du registre

COMMENT LIRE LE TABLEAU

Deux colonnes de périodicité réglementaire : « technicien compétent » (vérification interne ou par un prestataire qualifié) et « organisme agréé » (contrôle par un organisme accrédité par le ministère de l'Intérieur, requis pour certaines installations). Complétez ensuite les 3 colonnes de suivi à droite pour chaque installation présente dans votre établissement.

REGISTRE DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

Installation / vérification	Périodicité technicien compétent	Périodicité organisme agréé	Dernière vérification	Prochaine échéance	Réalisé par	Statut
01 Installations électriques et éclairage de sécurité (EL 19, EC 15)	< 1 an					
02 Installations de paratonnerre (EL 19)	< 1 an					
03 Installations de gaz (GZ 30)	< 1 an					
04 Évacuation des produits de combustion des appareils au gaz (GZ 30)	< 1 an					
05 Appareils fonctionnant au gaz (GZ 30)	< 1 an					
06 Appareils des installations de chauffage (CH 58)	< 1 an					
07 Ramonage des conduits de fumée et cheminées (CH 57)	< 1 an					
08 Filtres des systèmes de traitement d'air (CH 39, CH 58)	< 1 an					
09 Clapets coupe-feu (CH 58)	< 1 an					
10 Appareils aux fluides frigorigènes (CH 58)	< 1 an					
11 Appareils de cuisson et de remise en température (GC 22)	< 1 an					
12 Conduits d'extraction d'air vicié, buées et graisses (GC 21)	< 1 an					
13 Installations de désenfumage naturel (DF 10)	< 1 an					
14 Désenfumage mécanique : débits, pressions, vitesses (DF 10)	< 1 an	< 3 ans si SSI A ou B				

REGISTRE DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

Installation / vérification	Périodicité technicien compétent	Périodicité organisme agréé	Dernière vérification	Prochaine échéance	Réalisé par	Statut
15 Installations d'ascenseurs (AS 9)		< 5 ans				
16 Trottoirs et escaliers mécaniques (AS 10)		< 1 an				
17 Chaînes et crémaillères des trottoirs et escaliers mécaniques (AS 10)	< 6 mois					
18 Extincteurs (MS 73)	< 1 an					
19 RIA, avec mention de la pression (MS 17, MS 73)	< 1 an					
20 Installations d'extinction sprinkleur (MS 73)	< 6 mois	< 3 ans				
21 Colonnes sèches (MS 73)	< 1 an					
22 Système d'alarme incendie (MS 73)	< 1 an					
23 SSI catégorie A ou B (MS 73)	< 1 an	< 3 ans				
24 Contrat de maintenance et dépannage du SSI cat. A/B (MS 58)	Annexé au registre					
25 Portes coupe-feu automatiques (CO 48)	< 1 an					
26 Portes automatiques (CO 48)	< 1 an					
27 Stockage et distribution de gaz médicaux (U 64)	< 1 an					

LÉGENDE DES STATUTS

- **À jour** — La vérification est réalisée et dans les délais.
- **À prévoir** — L'échéance approche : à planifier avant la date limite.
- **En retard** — La périodicité est dépassée : à traiter en priorité avant toute visite de commission.

Remplir ce registre n'est que la première étape.

Le tenir à jour dans la durée, avec des échéances qui reviennent chaque année et plusieurs interlocuteurs à coordonner (techniciens, organismes agréés, commission de sécurité), en est une autre. C'est précisément ce que PREVISECU propose avec un suivi de conformité en continu, sans mission de travaux.

→ Suivi de conformité en continu (abonnement)

previsecu.fr/methode-previsecu-securite-incendie/pilotage-acteurs-securite-incendie

→ Préparation à la visite de commission

previsecu.fr/services-expertise/preparation-commission-visite-erp

→ Audit sécurité incendie complet

previsecu.fr/services-expertise/audit-securite

LIMITES DE CE DOCUMENT

Ce registre couvre les installations les plus courantes des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie. Certaines installations spécifiques à votre établissement peuvent ne pas y figurer, et les modalités exactes (technicien ou organisme agréé) dépendent parfois de votre classement précis. Ce document ne remplace pas une analyse réglementaire adaptée à votre projet.

CONTACT

PREVISECU — previsecu@gmail.com